



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6036045

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/02/2026 11H02 C:003381 I:46593
V/REF : EMB8B3AA000
V/Email reçu le Lundi 09/02/2026 a 11H02

SELON DEVIS N° 6026009

BRUNET SAS
FUTUOPOLIS 4 TELEPORT 4
AVENUE THOMAS EDISON
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

IMMEUBLE : MACSF ASSURANCES
22 RUE DU PROFESSEUR MILLERET
25000 BESANCON

Besançon, le 17 Mars 2026

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 22 RUE DU PROFESSEUR MILLERET - BESANCON - MACSF - M SCHWING 0627244133

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6026009 DU 03/02/2026
D UN MONTANT DE 390,41 EUROS HT

Donneur d'ordre : M. M MOREAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

DEPLACEMENT PERSONNEL ET VEHICUL
DECOUPE MUR PLACO
POSE DE PRISE ENCASTRER AVEC GOULOTTE POUR RACCORDEMENT
BRANCHEMENT ELECTRIQUE
TEST
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 12/03/2026
TRAVAUX CONFORMES AU DEVIS

OBSERVATIONS : MV LCOMPTER Email envoyé le 13/03/26 a 08H22 M. M MOREAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6036045

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au devis en référence	390,41	390,41
	TOTAL H.T.		390,41
	T.V.A. a 20,00%		78,08
	TOTAL T.T.C.En EURO		468,49

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

Agence de Franche Comté : 8D et 4 Rue des Entreprises-ZA – 25410 Velesmes-Essarts

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 70 50 01 15 - doubs@servimo.fr

BRUNET SAS
FUTUROPOLIS 4 Téléport 4
Avenue Thomas Edison
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél: 05 49 62 85 77
MOREAU Matthieu
sms@brunet-groupe.fr

Date-Heure : 9/02/26 à 10:58:28
Chantier : **BRU06 E MB8 B3**
MACSF ASSURANCES BESANCON (25)
// POSE D'1 PRISE X16+T POUR UN
ÉCRAN
Maître d'ouvrage : MACSF / MUTUELLE ASSURANCES
Interlocuteur BRUNET : LATOUCHE Robert
Entreprise principale : BRUNET UGIS PACA
Bon de commande : 9/02/2026

Délai :
24/02/2026

Lieu d'exécution :
22 RUE PROFESSEUR PAUL MILLERET
25000 BESANCON

Entreprise Sous-traitante :

SER-25

SERVIMO BOURGOGNE
8 D Et 4 Rue Des Entrepri
ZA

25410 VELESMES ESSARTS

Tél: 03 70 50 01 15 fax: 03 70 50 01 15

Mode de règlement : Chèque - BRUNET 45 jours fin de mois

BON DE COMMANDE DE TRAVAUX N° EMB8B3AA000

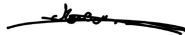
Nature des travaux

Selon DEVIS N° 6026009 du 03/02/2026

Signature électronique du demandeur

MOREAU Matthieu

le 09/02/2026



Prix forfaitaire
Total HT

390,41
euros

TVA selon législation en vigueur

CONSIGNES GENERALES & PARTICULIERES

PRENDRE DES PHOTOS AVANT & APRES INTERVENTION

Avant l'intervention :

. Rédiger et signer la Fiche de Prévention des risques ou le Plan de Prévention des risques avec le client.

À l'issue de l'intervention :

- . Faire signer le « PV de réception de Travaux » ci-joint par le représentant du client et nous l'envoyer dans les 72 heures par mail à sms@brunet-groupe.fr +la Fiche de Prévention des risques ou le Plan de Prévention des risques validé des 2 parties.
- . En cas de devis à réaliser suite à l'intervention, envoyer votre proposition commerciale dans les 72 heures par mail à sms@brunet-groupe.fr
- . Facture à libeller et envoyer aux coordonnées en entête de la présente demande accompagnée du « PV de réception de Travaux ».

Important :

- . Ne laisser aucun document chiffré, devis ou facture sur place.
- . Tous travaux réalisés à la demande du client, ou dépassant le montant de l'éventuel devis accepté ne pourront être pris en compte sans notre accord préalable.

Conformément aux dispositions du code du travail, il vous appartient de vous rapprocher de l'entreprise utilisatrice (dite client) préalablement à toute intervention, afin de procéder à une analyse commune des risques pour la rédaction de la fiche de prévention ou du plan de prévention.

En cas de dépassement de la date de livraison, le Prestataire encourt sans mise en demeure, une pénalité de retard de 5% du montant de la commande par jour de retard.

Au delà de 20 jours de retard dans la livraison, le présent contrat sera résolu de plein droit si bon semble à l'acheteur, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au vendeur.

